



# SYNDICAT MIXTE DU CIRCUIT DES 24 HEURES DU MANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 06 mars 2025

<b>Date de convocation</b> : 06/03/2025 <b>Date d'affichage</b> : 06/03/2025 <b>Nombre de membres</b> : 21 <b>Nombre de présents ou représentés</b> : 17 <b>Nombre de votants</b> : 17 <b>Absents / Excusés</b> : 4	<b>Objet</b> : Placement sur compte à terme	<b>Délibération n° 2025-12</b>  <b>Résultat du vote</b> pour : 17 contre : 0 abstention : 0
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 06 mars à 10h30, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département - Salle Joseph Caillaux, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat mixte. Le quorum est atteint, les membres du Comité syndical peuvent valablement délibérer.

### Présents :

M. Dominique LE MÈNER, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN,  
Mme Véronique RIVRON, M. Didier REVEAU, Mme Christine TAFFOREAU-HARDY,  
M. Christophe POT, M. Jean-Yves LECOQ, M. François EDOM

### Procurations :

Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Emmanuel FRANCO  
M. Jean Carles GRELIER donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER  
M. Olivier SASSO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON  
M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à M. Gérard GALPIN  
Mme Isabelle LEROY donne pouvoir à M. Christophe POT  
Mme Carole HEULOT donne pouvoir à M. Jean-Yves LECOQ  
M. Thierry COZIC donne pouvoir à Mme Christine TAFFOREAU-HARDY  
M. Nordine ARIK donne pouvoir à M. François EDOM

### Excusés :

M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE,  
Mme Véronique CANTIN, Mme Christelle MORANÇAIS

**Secrétaire de séance** : M. Gérard GALPIN

Assistait également à la séance :  
Mme Marie SAJOUS

## **12. PLACEMENT SUR COMPTE A TERME**

**Le Comité syndical,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1618-1 et L.1618-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le rapport de son Président,

Considérant la cession de parcelles au Tertre Rouge pour 350 k€ d'une part et la cession des tribunes et du module sportif pour 9,2 M€ d'autre part,

Considérant la nécessité de gérer efficacement les fonds disponibles du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans,

Considérant que le Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans dispose de fonds excédentaires pouvant être placés sur un compte à terme rémunéré,

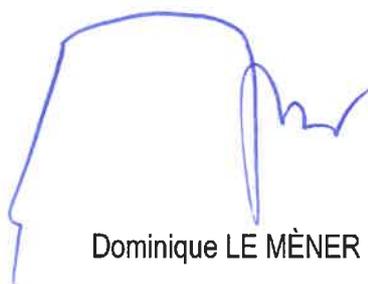
Après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président à ouvrir un compte à terme à compter du mois de mars 2025 ;
- **AUTORISE** le Président à souscrire ce compte à terme ouvert auprès du Trésor Public, avec le capital garanti, les intérêts fixés à la souscription au taux nominal consenti aux collectivités locales ;
- **PRÉCISE** que les fonds proviennent de la cession de parcelles au Tertre Rouge et de la cession des tribunes et du module sportif ;
- **DÉCIDE** que le compte à terme sera ouvert sur une durée de placement de six mois. En cas de retrait anticipé, le taux appliqué est le taux de la maturité immédiatement inférieur à la durée effective d'immobilisation, tel qu'il figure sur le barème en vigueur le jour d'ouverture du compte à terme ;
- **DÉCIDE** que la souscription se fera pour un montant global de 9,5 M€ (multiples de 1 000 €). Ce montant sera prélevé en débit du compte 515.

- **VALIDE** les modalités de fonctionnement et de gestion du compte à terme, conformément à l'instruction n° 04-004-K1 du 12 janvier 2004 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à reconduire une fois ce placement sur une durée de six mois.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait au Mans, le 06 mars 2025

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, rounded initial 'D' followed by the name 'Dominique LE MÈNER'.

Dominique LE MÈNER